

Mouillage échouable⁽⁴⁾

(installation mise en place par le SMPPPC)

Longueur maxi	Poste à l'année ⁽²⁾	MOIS			SEMAINE			JOURNEE ⁽³⁾		
		Basse saison	Mi-saison	Haute saison	Basse saison	Mi-saison	Haute saison	Basse saison	Mi-saison	Haute saison
4,99	298									
5,49	345									
5,99	383	75	90	120	25	30	40	5	6	8
6,49	419	90	90	135	30	30	45	6	6	9
6,99	456	90	90	135	30	30	45	6	6	9
7,49	493	90	120	150	30	40	50	6	8	10
7,99	509	105	120	180	35	40	60	7	8	12

Corps-mort

(installation mise en place par le plaisancier)

Longueur maxi	Poste à l'année ⁽²⁾	Poste à l'année (échouable ⁽⁴⁾)
4,2	137	103
4,49	149	112
4,99	166	125
5,49	182	137
5,99	198	149
6,49	214	161
6,99	232	174
7,49	248	186
7,99	264	198
8,49	282	212
8,99	298	224
9,49	314	236
9,99	331	248
le ml suppl.	17	13

Cale de mise à l'eau

Jour	5,00 €
Semaine	15,00 €
Mois	35,00 €
Saison (juin à sept.)	60,00 €
Année	80,00 €

Accès toutes cales
gérées par
"Pêche et Plaisance
de Cornouaille"

Tarifs particuliers

Passeport Escales	30 € (montant de la carte du 01/01 au 31/12)
Association nautique du port	15% des tarifs emplacement (hors escale)
Bateau du patrimoine	50% des tarifs emplacement à l'année (hors activités commerciales)
Ressource RH	37€/heure
Frais de dossier (escale non payée, etc.)	50 €
Forfait occupation illégale	Frais de dossier + tarif emplacement majoré (multiplié par 3)
Liste d'attente - place de port	10 €
Escale courte	1ère heure gratuite, puis 50% du tarif escale (< à une durée de 5 heures, effectuées entre 9h00 et 16h00)

Tarifs appliqués selon les modalités fixées par le règlement d'exploitation

- (1) Tarifs indiqués en TTC sauf indication contraire (tarifs évolutifs en fonction du taux de TVA en vigueur)
- (2) Uniquement applicable aux bateaux titulaires d'une autorisation annuelle
- (3) Taxe de séjour incluse dans les tarifs journaliers (cf. tarif en vigueur)
- (4) Les zones échouables sont définies par le Syndicat mixte et correspondent aux zones au dessus de la cote 0